



# LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRENEES

n° 252 décembre 2018 et janvier 2019

## LA FEUILLE VERTE

**8 DECEMBRE  
2018, Journée  
Mondiale du  
Climat**

**#ClimateAlarm**

*Par le Collectif «Citoyens pour le Climat –Toulouse»*

*Suite à la marche du 8 septembre 2018, un collectif citoyen a commencé à travailler pour organiser à Toulouse la mobilisation, les marches et animations associées aux événements nationaux du 8 décembre. C'est le collectif **CpIC – Toulouse**.*

3 mois exactement après la première marche du 8 septembre, la journée mondiale du Climat aura lieu le 8 décembre pendant la session de la COP 24 à Katowice en Pologne. C'est une occasion unique pour nous faire entendre, nous citoyens, par nos gouvernements.

Cette 24ème conférence des parties est cruciale. Cette année est considérée comme la dernière chance de concrétiser les engagements de l'Accord de Paris.

Les 1 400 représentants devront transformer une centaine de pages en un document de synthèse cohérent et, surtout, acceptable pour les près de 200 pays qui ont ratifié l'accord de Paris depuis 2015. Le contexte est loin d'y être favorable : retrait des Etats Unis de l'accord de Paris, élection de Jair Bolsonaro au Brésil qui promet d'en faire autant, initiative chinoise de créer un ensemble de règles à deux vitesses, qui ferait une distinction entre pays développés et pays en développement sur une série de sujets- à laquelle se sont déjà opposés les États-Unis et l'UE...

C'est le moment pour nous citoyens de nous mobiliser dans un mouvement sans précédent pour EXIGER des chefs d'Etats réunis à Katowice, et de nos ministres de l'environnement réunis en Conseil Européen les jours suivants :

- de prendre enfin la mesure des bouleversements qui nous menacent,
- d'agir courageusement et radicalement pour renverser la tendance,
- et d'appuyer de tout leur poids dans le processus de négociation pour faire aboutir un accord qui permettra non seulement de mettre en application l'accord de Paris mais également de contenir le réchauffement à 1,5° comme le préconise le GIEC.

**IL EST ENCORE TEMPS !**

## TOUR OCCITANIE

Par "Non au gratte-ciel de Toulouse-Collectif pour un urbanisme citoyen"

*C'est seulement en mars 2017, à l'occasion du Marché international des professionnels de l'immobilier (Mipim) de Cannes, que le projet de construire un gratte-ciel de 150 mètres de hauteur sur le site de l'ancien tri postal près de la gare Matabiau a été dévoilé par le maire et président de Toulouse Métropole, Jean-Luc Moudenc.*

*Les Toulousains ont donc appris la nouvelle par voie de presse, l'annonce officielle n'étant intervenue que le 13 juillet 2017.*

À la suite du concours lancé par la SNCF, propriétaire du terrain, c'est « La Compagnie de Phalsbourg », promoteur-investisseur, qui a été choisie pour réaliser cet Immeuble de Grande Hauteur (IGH), qui devrait accueillir, sur 34 000 mètres carrés, un hôtel 4 étoiles, un restaurant, des logements de luxe, des bureaux et des commerces.

Suggéré par des promoteurs immobiliers, ce projet de tour a été décidé par un nombre très restreint de personnes, sans qu'il n'y ait eu ni informations ni consultations préalables de la population. Il s'agit d'un déni total de démocratie locale.

Réunis dans le collectif « Non au gratte-ciel de Toulouse » nous avons décidé de dire Non à ce projet de tour, car

### NOUS NE VOULONS PAS :



- Être spectateurs de la destruction du paysage urbain de Toulouse ;
- Laisser porter atteinte à la biodiversité et à l'intégrité du canal du Midi, voisin du projet, classé au patrimoine mondial de l'Unesco et site classé au regard du code de l'environnement ;
- Subir la détérioration de la qualité de vie des Toulousains : pollution et augmentation du trafic automobile, ombres portées, réverbération ;
- Être écologiquement irresponsables face à un projet au bilan carbone d'une autre époque, alors que dès 2020 l'énergie positive, absente de ce projet, sera obligatoire pour les constructions neuves ;
- Assister à la spéculation immobilière à laquelle un tel projet va contribuer et qui laisse présager une hausse des loyers et du coût de la vie, ainsi qu'une perte de convivialité dans les quartiers alentour ;
- Financer par nos impôts les aménagements

nécessaires à ce projet d'initiative privée : accessibilité au bâtiment, réfection de la voirie, etc., qui seront à la charge de la Métropole ;

- Subir des décisions de grande ampleur prises sans que les citoyens n'aient la possibilité de donner leur avis.

À coups de « belles » images de synthèse, les décideurs de ce projet tentent de nous faire croire que la présence de quelques arbustes en pots disposés en terrasses peut transformer cette tour en construction moderne aux normes écologiques responsables.

C'est faire abstraction du coût environnemental et énergétique que représentent la construction et l'entretien d'un gratte-ciel ou IGH (Immeuble de Grande Hauteur).

### Certains voient dans ce projet un **GESTE ARCHITECTURAL...**

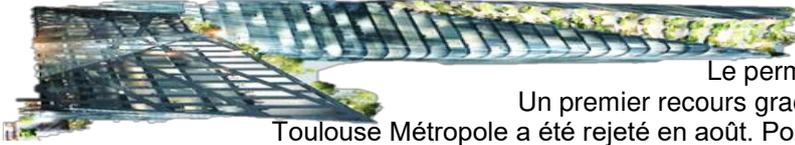
Nous, nous sommes convaincus que la modernité impose au contraire une certaine sobriété et une réflexion d'avenir sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques auxquels Toulouse va devoir faire face.

Pour pouvoir imposer leur projet à la population, le maire de Toulouse et le promoteur voudraient que la construction de la Tour Occitanie débute dès 2019, d'une part, pour que la construction échappe à l'obligation d'énergie positive (effective en 2020) et puisse se faire avec des normes environnementales vieilles de 10 ans et, d'autre part, pour éviter une éventuelle remise en cause du projet à l'occasion des élections municipales de 2020.

Les Toulousains, les habitants de la Métropole, les amoureux de cette ville ne laisseront pas des promoteurs immobiliers dicter la politique urbaine de notre ville.

Les Toulousains doivent pouvoir se prononcer démocratiquement avant que ce projet ne soit lancé !

## Les recours engagés par les associations Non au Gratte-Ciel de Toulouse, 2P2R, DAL 31 et ATMP



### 1/ recours gracieux rejeté

Le permis de construire a été déposé fin juillet 2018. Un premier recours gracieux commun aux 4 associations auprès de Toulouse Métropole a été rejeté en août. Pour l'association "2 pieds 2 roues" la réduction des places de vélo pour ce projet de tour est inacceptable.



### 2/ recours contentieux en cours

En octobre 2018, le collectif "Non au gratte-ciel de Toulouse" - collectif pour un urbanisme citoyen, Droit Au Logement Haute-Garonne et les Amis de la Terre Midi Pyrénées ont déposé un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse contre la délibération adoptée par Toulouse Métropole le 12 avril dernier modifiant le règlement d'urbanisme (PLU) dans le cadre du quartier TESO.

- « Cette modification adoptée sans enquête publique exonère le promoteur de construire une trentaine de logements sociaux et réduit ses obligations en termes de stationnement vélo », indique Richard Mebaoudj, porte-parole du collectif. « C'est un cadeau au promoteur que l'on estime autour de 10 millions d'euros. Cette modification (lui) permet aussi d'échapper à l'application des normes environnementales de construction relatives aux bâtiments à énergie positive obligatoire à partir de 2020. »

C'est pourquoi ce collectif entend aussi mobiliser les Toulousains à l'occasion de l'enquête publique sur le quartier Teso et le projet de tour, prévue en janvier 2019

- Avec ce recours contentieux, les trois associations espèrent gagner du temps : « Nous souhaitons faire de cette tour pour laquelle les Toulousains n'ont pas été concertés un des enjeux des prochaines municipales de 2020 », déclare Daniel Roussée co-président des Amis de la Terre Midi Pyrénées.
  - « La barre n'est plus tenue par le maire en matière de logement et d'urbanisme mais par les promoteurs. Cette tour est contre-productive sur le plan social et néfaste pour les habitants », selon François Piquemal porte-parole de Droit Au Logement 31.

## Mobiliser les toulousains début 2019 pour l'enquête publique sur le quartier d'affaire TESO

Alors que la mairie voulait dissocier le projet de gratte-ciel du projet du quartier d'affaire TESO (Toulouse Euro Sud Ouest) autour de la gare Matabiau, la préfecture lui a imposé de l'intégrer à l'enquête publique TESO qui se déroule de janvier à avril 2019.

Ce sera l'occasion de demander aux toulousains d'y donner leur avis.

Nos distributions de tracts ont montré une opinion négative largement partagée car la plupart des résidents des quartiers alentours refusent que Toulouse devienne une ville de gratte-ciel, et que nos quartiers soient rasés, comme il est prévu de le faire pour l'Avenue de Lyon qui va être bordée par 2 barres d'immeubles sur toute sa longueur.

Il est urgent de mobiliser les toulousains pour qu'ils déposent leur avis car la mairie veut lancer rapidement la déclaration d'utilité publique.

Pour nous écrire : [nonaugrattecieldetoulouse@laposte.net](mailto:nonaugrattecieldetoulouse@laposte.net)

Pour adhérer en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/non-au-gratte-ciel-de-toulouse-collectif-pour-un-urbanisme-citoyen/>

Pour adhérer par courrier : chèque à l'ordre de « Non au gratte-ciel de Toulouse »

Adresse : Non au gratte-ciel de Toulouse, 5 rue Guillemain Tarayre, 31000 Toulouse

Site web : <https://nonaugratteciel.wordpress.com>

Page facebook : <https://www.facebook.com/NON-au-Gratte-Ciel-de-Toulouse-316116285509081/>

YouTube, tapez : non au gratte ciel de toulouse

Twitter: @citoyens31 #NonTourOccitanie

# Etre client d'Enercoop ? Pour quelles additionnalités ?

Les dessous de l'électron vert

Ou comment être sûr qu'on nous ne l'a fait pas à l'en- « vert »

EPISODE 3

Par Loïc Blanc, de Enercoop

## Résumé des épisodes précédents

*Pionnier de la fourniture d'électricité 100 % renouvelable, Enercoop achète directement son électricité et ses garanties d'origine à des producteurs. Une offre vraiment « verte » confirmée récemment par Greenpeace, a contrario des offres « bon marché » en réalité constituées d'électricité nucléaire ou fossile, trompeuses pour le consommateur.*

La publication récente du baromètre de Greenpeace France met en valeur nos différences bien qu'il fasse l'impasse sur notre structure sous la forme de coopérative d'intérêt collectif, et sur notre politique d'approvisionnement. Deux particularités qui font d'Enercoop un opérateur singulier.

Aujourd'hui l'approvisionnement d'Enercoop se fait sur le mode de contrats directs avec les producteurs d'électricité renouvelable (achats de gré à gré de l'électricité et des garanties d'origine associées). Ces achats sont complétés par des échanges sur les marchés de l'électricité de façon à adapter le profil de la production à celui de la consommation (variations

horaires, mensuelles, saisonnières, etc...). Dans l'ensemble, l'achat d'électricité à Enercoop se fait à un prix basé sur le prix du marché, auquel viennent s'ajouter des bonifications (fidélisation du producteur, soutien à des projets exemplaires, etc...). Enercoop a commencé à mener une politique de contractualisation sur le long terme (8 ans) permettant une sécurité de prix pour le producteur comme pour le fournisseur, et est également en train de tester l'achat d'électricité sur 30 ans à des projets sans soutien public qui permettent un prix stable, indexé sur le coût de production, et un levier de soutien à de nouveaux projets.

## Une facture d'électricité pas comme les autres

Ainsi, à travers sa facture d'électricité, un client d'Enercoop augmente concrètement la consommation d'énergie renouvelable dans le mix énergétique français, et participe indirectement à la création d'emploi dans le secteur. Il permet de faire naître sur les territoires des projets portés par des collectifs citoyens (CéléWatt...), des entreprises éthiques (Biocoop, Ethiquable...), des collectivités (futur MIN de Nantes), ou même des coopératives du réseau comme en Midi-Pyrénées. Ces projets bénéficient du soutien du réseau Enercoop à travers ses tarifs d'achat de l'électricité ou un appui logistique permettant l'équilibre économique des projets. Le client Enercoop permet aussi l'incubation d'initiatives comme Energie Partagée (outil d'investissement dans les énergies renouvelables maîtrisées par les citoyens), ou plus récemment Energie Solidaire pour lutter contre la précarité énergétique. Par son choix, le client Enercoop contribue également à l'éveil et à la sensibilisation autour de l'énergie, tout en étant exemplaire car il consomme en moyenne 20 % de moins que le profil classique édité par gestionnaire de réseau Enedis.



## Un client qui peut aussi être coopérateur

Par ailleurs, le client Enercoop peut aussi être sociétaire et donc acteur de sa coopérative. A travers son apport au capital social, le sociétaire Enercoop contribue également à la mise en oeuvre de nouveaux moyens de production. C'est particulièrement le cas en Midi-Pyrénées : forte d'un capital social de plus d'un million d'euros à ce jour, la coopérative a construit et inauguré cette année son 1<sup>er</sup> parc solaire (250 kWc) à Auterive (31), qui approvisionne le réseau Enercoop depuis juillet, et sa 1<sup>ère</sup> opération d'autoconsommation collective (45 kWc), la première en Occitanie, pour approvisionner le magasin Biocoop de Saint-Affrique (12) et une clinique voisine, en circuits courts (le surplus de production est destiné au réseau Enercoop). La construction d'un deuxième parc solaire est lancée à Cintegabelle (31), et au moins deux autres suivront en 2019.



## Pour les années à venir

Le réseau Enercoop va continuer à approfondir son modèle. Sa ligne de conduite est bien de construire une forme d'éco-système indépendant des marchés, même si en tant qu'opérateur énergétique Enercoop ne peut pas prétendre y être totalement étanche. Enercoop a une relation de co-existence mais tout l'esprit du mouvement Enercoop c'est de construire sa propre logique afin de préserver ses clients et producteurs des fluctuations du marché, des logiques de spéculation, et de renforcer les liens entre consommateurs et producteurs.

## **RETOUR sur le désarmement nucléaire**

### **Et la Conférence-débat du 26 septembre «les impostures de la dissuasion», avec le Général Lenne et Patrice Bouveret de l'Observatoire des Armements**

*Un témoignage de Françoise Noiret, des Amis de la Terre Midi-Pyrénées*

Voilà 5 ans déjà, en 2013 que l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution pour consacrer cette journée du 26 septembre à la prise de conscience de la menace nucléaire mondiale. Aussi, les Amis de la Terre MP en collaboration avec les Amis du Monde Diplomatique, l'Université Populaire de Toulouse, le Mouvement de la Paix et le Réseau Sortir du Nucléaire, ont décidé d'organiser une conférence autour de ce thème.

Tout un programme. Je vous avoue franchement que j'appréhendais un peu cette soirée. Anxiogène, l'armement, de plus nucléaire, fait peur ! Et parler de défense militaire, rien de passionnant !

J'ai été surprise de voir arriver notre Général à la retraite, en toute simplicité, plein d'entrain et des arguments pleins les poches avant même de commencer sa conférence. Motivé le gars ! Toute sa vie dans l'armée ça vous marque un homme ! Avec autant de passion concentrée, on ne peut qu'écouter, apprendre et se faire une idée.

Le 7 juillet 2017 a été adopté à l'ONU un traité international d'interdiction des armes nucléaires, approuvé par 122 états. Un grand pas, mais pour rentrer en vigueur, 50 pays doivent le ratifier. Les pays signataires s'engagent à ne pas fabriquer, stocker ou utiliser des armes nucléaires.

Alors, perso, je suis convaincue que nous devons nous exprimer pour que la France ratifie le traité du 7 juillet 2017 et nous débarrasse ainsi de cette arme de destruction massive pendant qu'il est encore temps. Et chacun peut agir :

- Rassemblements divers organisés par, entre autres, le Réseau Sortir du Nucléaire tout au long de l'année.
- Demander à sa banque si elle participe au financement des armes nucléaires (BNP, AXA, Crédit Agricole, Natixis, Société Générale). Si oui, en changer et le faire savoir.
- Interpeller vos élus
- Tout simplement, refuser de voter pour un candidat qui inscrirait encore l'armement nucléaire dans son programme!

**Le Général Lenne nous encourage toutes et tous à écrire au Défenseur des Droits, comme lui-même et les Amis de la Terre Midi Pyrénées l'ont fait pour dénoncer la mise en danger de chacun de nous par cette loi.**

**Le modèle du recours et la démarche sont disponibles sur notre site, ainsi qu'un article de P. Bouveret.**

L'histoire de l'armement nucléaire et de ces effets, nous a tous laissé un traumatisme dont nous avons bien du mal à nous remettre des générations plus tard. Hiroshima, Nagasaki, mais aussi les conséquences sur les populations et leur environnement des essais nucléaires dont nous commençons tout juste à entendre parler.

Armes de dissuasion ? L'ennemi éventuel n'attaquerait pas les pays qui ont cette arme ? Mais que faisons-nous de nos bombes contre le terrorisme, les guerres civiles, les cyberattaques ? Les utiliser reviendrait à s'autodétruire et aucun pays ne veut en arriver là.

Plusieurs incidents, nous ont fait pourtant frôler la catastrophe, à grands renforts de mensonges. La dernière en date entre Trump et Kim Jong Un, du bluff ?

Lors de la remise du prix Nobel de la Paix à l'ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear weapons, Campagne Internationale pour abolir les armes nucléaires) en décembre 2017, **la France, le Royaume Uni et les Etats-Unis n'ont pas envoyé leurs ambassadeurs !**

Dénonçons la loi de programmation militaire qui prévoit en France d'investir le double dans cette arme en passant de 5 à 10 milliards d'euros annuels dans les prochaines années.

# La mobilité du futur, c'est le train de nuit !

par le collectif « Oui aux trains de nuit »

De nombreuses actions "Oui au train de nuit" ont eu lieu en octobre 2018 à l'occasion de la campagne mondiale « Stay Grounded » (Rester sur terre) et l'appel européen « Back on track » (Retour sur les rails),

à BAYONNE, NICE, BESANÇON, TARBES, TOULOUSE, PEPIGNAN, PAU, STRASBOURG



Le secteur de l'aviation projette un doublement de son trafic d'ici 2040 avec 1200 chantiers aéroportuaires prévus dans le monde. Les émissions de GES de l'aviation seraient déjà responsables de 5% du réchauffement climatique et pour l'Agence Européenne de l'Environnement (EEA), elles « *représenteront 22% des émissions globales en 2050 si aucune action n'est entreprise.* »

Face aux critiques, l'aviation déploie un « Greenwashing » basé sur un schéma de *compensation carbone*, incluant agrocarburants et rêves de progrès techniques.



### Le train de nuit, une solution pour le climat

Une alternative est déjà en croissance en Europe : grâce au «saut de nuit», l'Intercité de nuit offre un déplacement sans perte de temps. L'arrivée en centre-ville dès le matin permet de profiter de la journée entière à destination. En Europe les nouveaux trains de nuit modernes offrent différents niveaux de confort et de prix qui peuvent séduire tous les usagers.

En France, durant les décennies « tout TGV », les trains de nuit n'ont même pas obtenu le financement nécessaire pour leur renouvellement. Il reste en 2018 juste assez de voitures-couchettes pour les 2 lignes maintenues.

Pourtant le train de nuit présente de nombreux avantages à mettre en avant d'urgence : il est bien adapté pour des distances de 500 à plus de 1500 km (le train de nuit Paris-Moscou permet un voyage de 3000 km en 38h).

Il nous emmène donc deux fois plus loin que le TGV qui est plutôt adapté à des distances de 250 à 750 km. Les perspectives de report modal sont ainsi élargies : sur les 150 millions de passagers aériens au départ de la France, 100 millions sont à destination de l'Union Européenne, et plus particulièrement des pays limitrophes. Près des 2/3 des passagers aériens pourraient donc se voir proposer une solution en Intercité de nuit. L'investissement à réaliser est relativement modéré, puisque l'infrastructure est déjà en place

### L'Autriche pionnière

L'Autriche est pionnière avec son réseau d'Intercités de nuit ÖBB « Nightjet » qui s'étend de Hambourg jusqu'à Rome. Les Nightjets transportent 1,4 millions de passagers par an, ce qui évite 12 000 vols intra-Européens. ÖBB a commandé de nouveaux trains et de nouvelles lignes seront mises en circulation en 2019 et 2020.

Le train de nuit a été décrié comme « dépassé, déficitaire et vide »

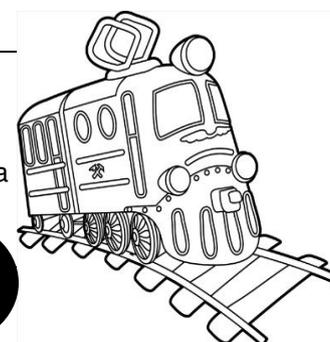
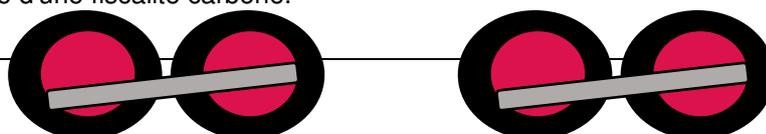
Fin 2016, l'Autriche a repris une partie des trains de nuit allemands décriés comme « déficitaires ». Grâce à une amélioration du service, les trains de nuit ont dégagé des bénéfices dès la première année avec une forte augmentation de la fréquentation.

### L'avion, c'est du vol ?

L'Autriche et aussi la Suède ont ainsi montré que l'Intercité de nuit est d'ores et déjà concurrentiel, alors même que l'aviation bénéficie de plus de 3 Milliards d'euros par an de subventions et d'exonérations fiscales (en France).

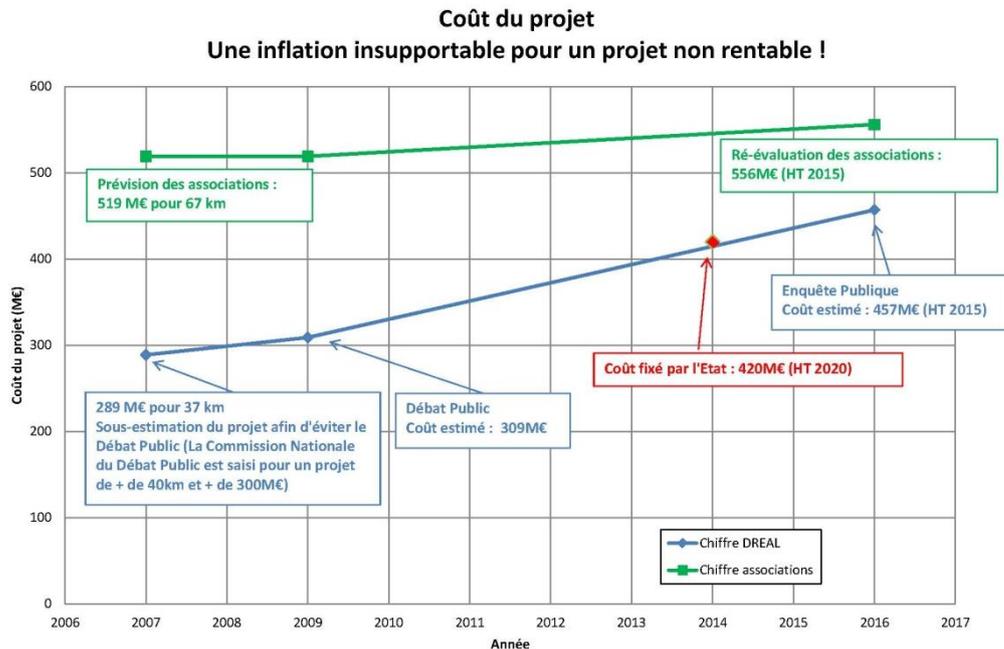
### La France a un train de retard !

Il revient aux ONG de mobiliser pour un changement culturel afin de montrer que l'Intercité de nuit est une mobilité du futur. C'est une alternative pour réduire le recours à l'aviation, dont le prix devra tôt ou tard augmenter avec la mise en place d'une fiscalité carbone.



# AUTOROUTE CASTRES VERFEIL : UN CADEAU AUX LOBBIES et UNE ARNAQUE POUR LE PUBLIC !

Par le Collectif PACT, Pas d'Autoroute Castres Toulouse



## HISTORIQUE

**\*Automne 2006 : Pierre Fabre (entreprise pharmaceutique) rencontre le Ministre des transports (Dominique Perben) pour réclamer une autoroute entre Castres et Toulouse - ce projet entre Castres et Verfeil relierait Toulouse par l'A68.**

Afin de s'affranchir d'une saisine de la Commission Nationale de Débat Public, les services de l'Etat présentent alors le coût de réalisation de l'infrastructure à 289 M€ pour 37 Km. Les associations dénoncent ce montant l'estimant à 519 M€ pour 67 km.

**\*2009 :** Ainsi contraint, l'État organise un Débat Public mais élimine toute possibilité d'une alternative à l'autoroute comme par ex. l'aménagement sur place (ASP) de l'existant.

**\*2016 :** parce qu'aucune solution alternative n'a été étudiée par les services de l'Etat, 16 communes, 2 Communautés de Communes, le Conseil Départemental 31 et la Région Occitanie financent une étude sur l'Aménagement Sur Place de l'existant (RN126) qui démontre que l'on peut faire autrement ! La solution alternative d'aménagement de la route existante, c'est :

- 160M€ à 180M€ de fonds publics au lieu de 277M€.
- une infrastructure gratuite pour tous, contre un péage à 17€ Aller/Retour,
- 350 ha de terres agricoles préservées,
- la préservation du cadre de vie de Soual et Puylaurens et de toute la vallée du Girou.

**\*Décembre 2016-janvier 2017 :** Enquête Publique, l'Etat présente un dossier très critiqué par l'Autorité Environnementale (AE) et le Commissariat Général à l'Investissement (CGI).

L'AE considère la nécessité d'une comparaison d'un Aménagement Sur Place (ASP) avec la mise en concession quand le CGI écrit que le projet, en tant que tel, présente « ... *une faiblesse majeure du fait qu'il envisage exclusivement le recours à une concession autoroutière pour produire des gains de temps et de confort.* »

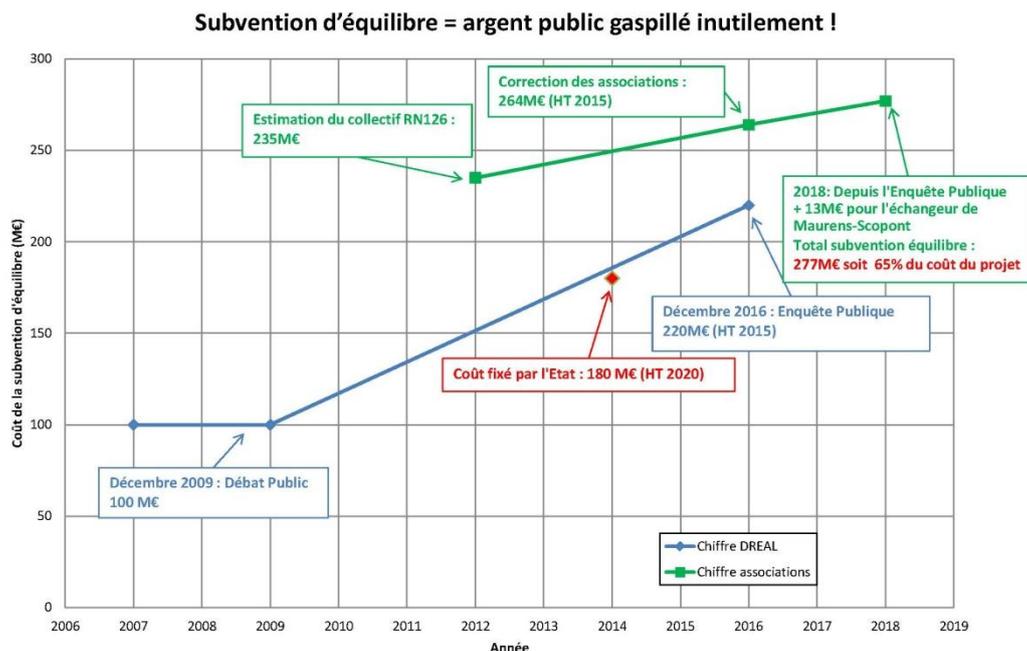
Qu'en dit encore le CGI ? : « *Il n'est pas certain qu'une telle liaison interurbaine soit parmi les projets autoroutiers, le plus pertinent.* » ... « ... *le projet vise de fait, outre le transport des marchandises, les déplacements personnels des usagers disposant d'un pouvoir d'achat élevé.* »

Au terme de l'Enquête Publique, l'intérêt public de l'ouvrage n'est toujours pas démontré : « **Face à un bilan aussi négatif, la commission d'enquête est en droit de s'interroger sur la pertinence du projet proposé ...** ».

Et la commission de l'Enquête Publique donne un avis favorable par défaut.

## L'IMPACT DU PROJET AUTOROUTIER

- La concession de deux déviations (Soual et Puylaurens) déjà financées sur fonds publics.
- Un cout du péage exorbitant pour les usagers (**17€ A/R**)
- Des dessertes plus longues et moins sécurisées pour les autres.
- Un **coût insupportable pour les collectivités** pour la réalisation d'une infrastructure à l'équilibre financier pour le moins incertain.
- Un facteur de **dilapidation de l'espace** et d'**étalement urbain** par la création de 5 échangeurs (soit un échangeur tous les 15 km).
- Une activité et une économie agricole plus fragilisées. Pour le foncier agricole, c'est **474 ha perdus** dont **316 ha de terres agricoles** - les plus fertiles de la région - augmentée de 134 ha en phase d'exploitation.



**19 juillet 2018 : la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est signée.**

## RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

Considérant alors que le projet LACT (Projet de Liaison Autoroutière CastresToulouse) n'a pu faire la démonstration de son utilité publique, **FNE MP, le collectif des Maires opposés au projet autoroutier et l'association La Coulée Verte ont alors déposé 3 recours en annulation de la Déclaration d'Utilité Publique devant le Conseil d'Etat.**

Pour soutenir financièrement les recours déposés par le Collectif des Maires et l'association La Coulée Verte, un appel à dons vient d'être lancé. **Deux formules sont possibles :**

- Inscrire son don sur le site de HelloAsso :

<https://www.donnerenligne.fr/les-vallons/faire-un-don/3>

- Ou envoyer un chèque à l'ordre de :

Association Les Vallons, En Izarn, 81700 Saint-Germain des Prés

## L'EAU POUR LA VIE, PAS POUR LES PROFITS !

Par le collectif « Ô Toulouse »

A la mi-décembre, le Conseil de Toulouse-Métropole votera sur le mode de gestion de l'eau et de l'assainissement pour les 37 communes de son territoire.

### Résumé des épisodes précédents

Une double procédure a été engagée le 29 juin 2017 : un appel d'offres pour une procédure de D.S.P. (Délégation de Service Public), et une étude sur la faisabilité d'une régie. Sur les entreprises candidates, seules Veolia et Suez ont finalisé leurs offres, les entreprises espagnoles Aqualia et Aguas de Valencia ayant abandonné en cours de route.

Eau Secours 31 a appelé à la constitution d'un Collectif unitaire, mis en place le 2 novembre 2017. Ce Collectif regroupe une vingtaine d'associations et de syndicats, avec le soutien de partis politiques et de groupes d'élu.e.s de la Métropole.

Nous avons mené campagne sur deux axes : la nécessité d'un débat public, refusé par J.L. Moudenc au prétexte que la loi ne lui donne pas d'obligation en ce sens, et la nécessité d'une gestion publique sous forme d'une régie (voir le document sur le site du Collectif).

C'est donc le Collectif, pour l'essentiel, qui a été porteur du débat public, par des interventions sur les marchés, des réunions publiques, des rencontres avec les maires et certains conseils municipaux, avec pour support une pétition en faveur de la régie.

### COMMUNIQUE DE PRESSE du 15/11/2018

Le Collectif « Ô Toulouse » vient de prendre connaissance du communiqué de presse de J.L. Moudenc. Le Collectif ne sous-estime pas, surtout dans cette période d'austérité, les économies que pourront réaliser les habitants de la Métropole, et en particulier les personnes les plus défavorisées.

Mais il tient cependant à souligner les points suivants :

✚ J.L. Moudenc ne manque pas d'air en évoquant « un débat citoyen intense », alors que depuis plus d'un an, le seul débat qu'il a organisé, dans la précipitation, est celui du 13 novembre, soit 2 jours avant sa décision. Nous lui rappelons que pour l'essentiel (en dehors surtout du CODEV) ce débat a été le fait de notre Collectif, notamment par de multiples réunions publiques, des dizaines de milliers de tracts d'information, des rencontres avec les maires et/ou les conseils municipaux, etc.

✚ A l'heure qu'il est, les élus, pas plus que les citoyen.ne.s, ne peuvent se faire une idée objective, en dehors des tarifs, des éléments concrets résultant de la négociation avec Veolia et Suez. Ce nécessaire éclairage implique non seulement de connaître le rapport d'analyse des offres ainsi que les contrats de délégation avec annexes qui seront soumis au vote du 13 décembre, mais aussi le contenu de l'étude portant sur la régie.

✚ Il s'étonne que J.L. Moudenc annonce non seulement le mode de gestion choisi, mais aussi les délégataires, avant même d'en avoir informé la Commission d'Appel d'Offres, le CTP (Comité Technique Paritaire) et la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

✚ Il s'étonne aussi d'un différentiel de tarifs avec la régie de 17,5%, cas contraire aux situations généralement constatées. Cela révèle sans doute la concurrence entre les deux entreprises, mais pose aussi question sur le fait que, si Veolia et Suez ont défendu avec acharnement leurs intérêts, il n'y avait aucune instance (élus, association, cabinet d'expertise) prenant en charge la défense de la régie avec au moins autant de conviction qu'ont pu le faire Veolia et Suez pour leurs propres intérêts.

**Compte tenu de tous ces éléments, le Collectif « Ô Toulouse » réserve son avis définitif.**

-Les infos sur le Collectif ici : [eausecours31.fr/le-collectif/](http://eausecours31.fr/le-collectif/)

-Nous écrire : Collectif « Ô Toulouse », s/c CASC, 10 bis rue du colonel Driant, 31400, Toulouse

-Contacts : Marie-Françoise Vabre (06 30 13 28 64) ou Lucien Sanchez (06 81 08 96 44)

# La Permaculture

**RETOUR sur la soirée des Amis de la Terre Midi-Pyrénées du 24 octobre 2018**

*Témoignage de Odile Fournier, des Amis de la Terre Midi Pyrénées*

*La permaculture trouve son origine dans les années 70 en Australie s'inspirant de la pratique des aborigènes respectant leur environnement. L'objectif est de satisfaire les besoins de base sans altérer les ressources naturelles. Elle s'articule autour de 3 principes :*

*Prendre soin de la terre*

*Prendre soin des autres*

*Partager les ressources équitablement (eau, semences, récoltes et accès au marché)*

## Des principes et un apprentissage par la pratique

Pour en savoir beaucoup plus sur cette approche, nous avons écouté et échangé avec :

**Pierre Besse**, maraîcher et l'un des précurseurs de la permaculture dans notre région, et **Pascal Bordier**, correspondant local de Brin de Paille (association nationale de permaculture), animateur dans un jardin collectif (association Cosmos), transmetteur de savoirs-faire notamment via le site de l'association.

La permaculture est un concept éthique : prendre soin de la terre et des hommes, partager les ressources, et appliquer de 10 à 12 principes de culture et de vie. Il faut dépendre le moins possible de la technologie, en respectant le potentiel productif de la terre. Il s'agit de

faire le bon geste au bon moment, laisser travailler la nature en l'aidant.

Tous deux insistent sur le fait qu'il faut multiplier les expériences pour acquérir un savoir-faire en permaculture, qui ne vient que progressivement, et ne pas hésiter à aller voir ce que font les autres agriculteurs par des stages, visites, échanges en réseaux. Et adopter ou ne pas adopter leurs pratiques, mais en connaissance de cause ! Ils expliquent qu'il faut commencer à pratiquer chez soi (jardin, balcon....) et ensuite apprendre la théorie, car là on comprend les principes de cette démarche !

## Récupération de bonnes idées, sens des mots et réalité

Les pratiques de permaculture ont pu apparaître révolutionnaires : non labour agricole, cesser de bêcher le jardin ... mais maintenant ça devient banal de ne plus labourer pour les céréaliers et les éleveurs. Tous les deux admettent que le modèle de la permaculture est récupéré par le système capitaliste de l'agriculture à grande échelle ; mais cela n'empêche pas que la permaculture, c'est de bonnes idées.

Ils expliquent que l'agriculture biologique, aujourd'hui, c'est l'application d'un cahier des charges pour obtenir un label, alors que c'est à l'origine un projet de société ; la bio a elle aussi été récupérée et dévoyée, mais cela n'enlève pas son intérêt. D'ailleurs, Nature et Progrès a son propre label et son propre cahier des

charges spécifique, plus exigeant que le label bio rendu réglementaire par l'Europe.

La permaculture, c'est produire pour pouvoir partager les richesses. Pour cela, on peut appliquer des techniques hors sol comme l'aquaponie : un mélange d'eau et d'ingrédients, c'est un système sans sol. L'aquaponie utilise la technique de l'aquarium : les légumes se nourrissent des déjections des poissons. Le sens des mots

Pour les permaculteurs, il y a des idées à prendre partout, mais il faut faire attention au sens des mots comme « agriculture écologiquement intensive », qui est un concept de permaculteur, mais l'expression a été récupérée pour désigner finalement « l'agriculture intensive ».

## De nombreux exemples encourageants

Pierre et Pascal citent notamment l'association Arbres et Paysages d'Autan à Ayguesvives qui développe l'agroforesterie, favorise le maintien et l'implantation des haies et travaille en réseau avec des élagueurs et paysagistes qui fournissent leurs branchages pour le compost, le paillage et le BRF.

Ils montrent également des exemples de « bio intensif », où les légumes sont semés de façon très serrée : on met 2 fois plus de plants pour la même surface. Ils citent le réseau des Fermes d'Avenir qui expérimentent les micro-fermes, pour produire plus sur une plus petite surface. Ainsi l'exemple d'élevage de poules dans des poulaillers

déplaçables, pour leur permettre de picorer là où l'agriculteur les mène et de laisser leurs déjections pour fertiliser le sol.

Enfin, ils évoquent des expériences bien connues et reconnues comme la ferme de Bouzigues en Haute-Garonne, la ferme du Bec Hellouin en Normandie, ou le jardin-forêt à Mouscron (Jardin des Fraternités Ouvrières des époux Cardon en Belgique) lequel est l'exemple le plus abouti, notamment avec leur immense bibliothèque de graines que s'échangent les membres de l'association.



Alors, on s'y met à notre échelle ! Jardin, bac en ville, balcon, terrasse. Ce type de jardinage est partie prenante de l'expérience des Villes en Transition.

# BARRAGES-RÉSERVOIRS: L'ESCROQUERIE DE L'INSTITUTION ADOUR

Par Henry CHEVALLIER, Réseau anti-barrages Adour  
Association d'environnement Ende Doman – 32400 Fustérouau, 05.62.09.08.25

Le Sud-Ouest doit détenir le record de France en nombre de grands barrages-réservoirs, ouvrages non hydroélectriques. Si on ne retient que les retenues de 1 million de m<sup>3</sup> et plus, on peut en recenser une soixantaine dans le bassin administratif Adour-Garonne dont une trentaine dans le bassin hydrographique de l'Adour. Ne comptabilisons pas les retenues de moins de 1 million de m<sup>3</sup> qui se comptent par centaines. Pour nous une retenue de un demi-million de m<sup>3</sup> est un grand réservoir.

## Qui décide?

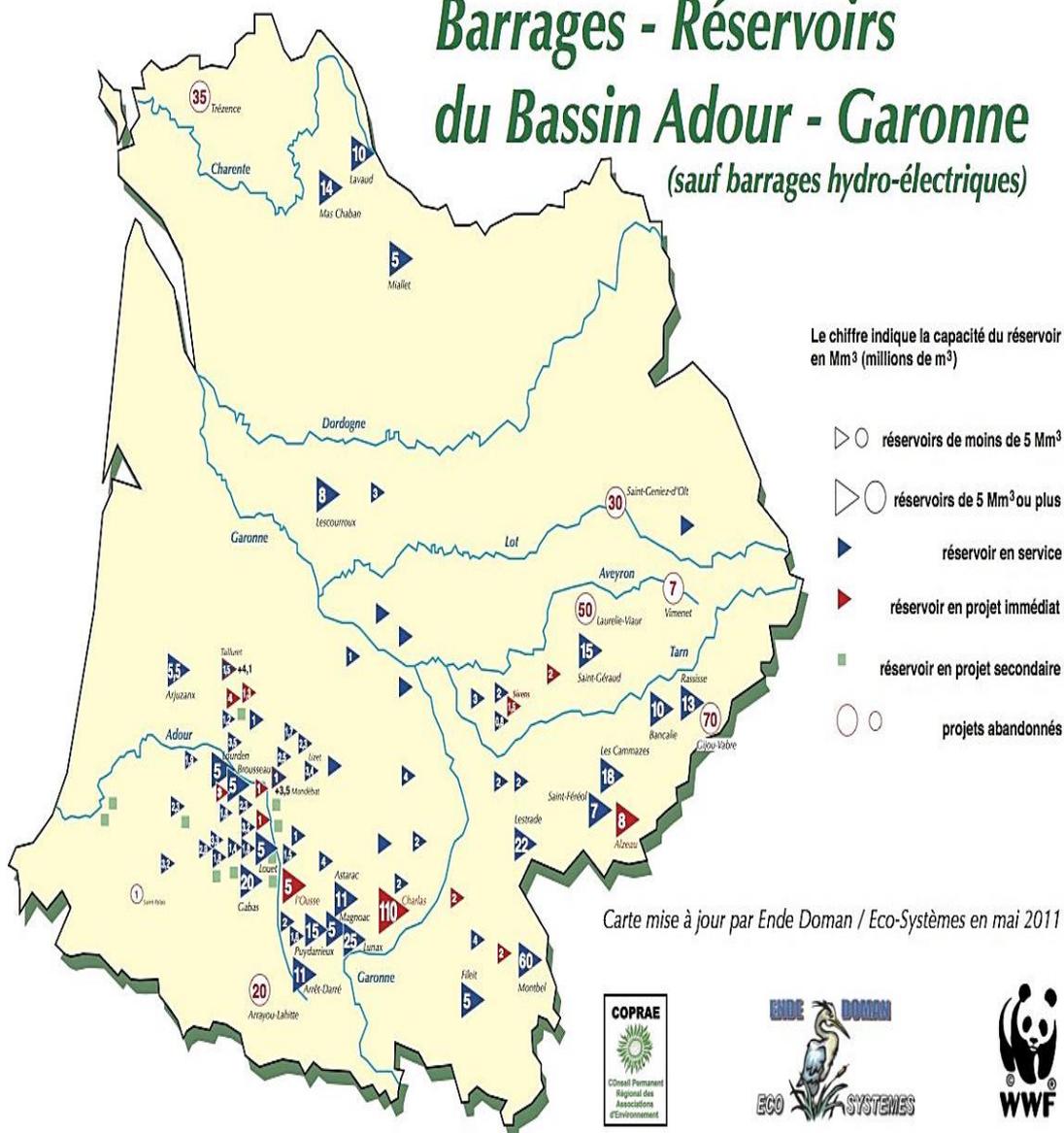
C'est dans les années 70 que fut lancé ce vaste programme hydraulique. Pour cela furent créés les EPTB, Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, jouant le rôle de maître d'ouvrage et la CACG, Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne jouant le maître d'œuvre. Les EPTB sont composés uniquement d'élus, des conseillers départementaux. Quant à la CACG c'est une société d'économie mixte par actions. Son conseil d'administration comprend aussi des élus ainsi que les représentants de grands organismes agricoles bien choisis comme les chambres d'agriculture et le Crédit Agricole. Il existe 8 EPTB en Adour-Garonne. Ainsi tous les barrages dans le bassin de l'Adour sont décidés par l'Institution Adour, ceux du bassin de la Charente sont dus à l'Institution Charente. Si un projet de barrage se trouve dans une zone non couverte par un EPTB, c'est un conseil départemental qui s'intitule maître d'ouvrage. Ce fut le cas du Conseil Départemental du Tarn pour le barrage de Sivens. Les fonctionnaires de l'Agence de l'Eau et autres spécialistes scientifiques ne font pas partie de l'organisme décideur.

## Finalités des barrages

Si les premiers grands réservoirs du Sud-Ouest pouvaient avoir une finalité multiple (alimentation urbaine en eau potable, irrigation...), la plupart des barrages réalisés à partir des années 80 visaient l'irrigation, celle du maïs principalement. En effet la maïsiculture irriguée était en plein développement dans le Sud-Ouest: 200 000 ha étaient irrigués en 1990, 600 000 en 2000. Mais à partir de 2008 la maïsiculture irriguée arrêta de se développer...

Les autres finalités avancées pour justifier les barrages récemment réalisés ou projetés (Sivens, la Barne, Sère-Rustaing) ne sont que des montages démagogiques comme «la salubrité» (le barrage servirait à diluer les pollutions) ou «le soutien d'étiage» (assurer en été un débit suffisant du cours d'eau). On va même jusqu'à évoquer une anticipation de la ressource en eau suite au changement climatique...

## Barrages - Réservoirs du Bassin Adour - Garonne (sauf barrages hydro-électriques)



### Qui finance?

Jusqu'aux débuts des années 2000 le cofinancement des grands barrages réservoirs était multiple: UE, Etat, Agence de l'Eau, Régions et Départements. Le coût de l'ouvrage calculé au m<sup>3</sup> d'eau stocké était d'environ 1 euro. Maintenant le coût du m<sup>3</sup> d'eau stocké a au moins triplé. Le devis du barrage de Sivens était pire: 8,44 millions d'euros pour 1,5 millions de m<sup>3</sup> stockés soit 5,62 euros le m<sup>3</sup>.

Mais où trouver le financement ? L'État fit savoir vers 2005 qu'il se désengageait du financement des grands réservoirs. La Ministre de l'Environnement, Delphine Batho, avait décrété un moratoire financier des agences et elle avait raison: les agences de l'eau n'ont pas pour vocation de financer des intérêts privés, c'était le cas de l'irrigation du maïs.

Alors on bidouilla... en 2013, la combinaison suivante :

L'honnête Delphine Batho fut remerciée et on nomma comme Ministre le député Philippe Martin qui occupait aussi la fonction de président du Conseil Départemental du Gers. Bravo le cumul !

Martin s'empressa de lever le moratoire ministériel ; il reprit ensuite son mandat dans le Gers laissant sa place de Ministre à Ségolène Royal. On trouva un cofinancement par l'Europe sur le fonds «Feader» destiné à aider les régions européennes défavorisées.

Curieux choix que d'aider les agriculteurs en finançant des barrages-réservoirs !

### Le nouveau programme de barrages

L'Institution Adour n'attendit pas d'être assurée du financement de nouveaux barrages : dès novembre 2010, elle annonça un programme de 16 réservoirs «de soutien d'étiage» pour un coût estimé à 100 millions d'euros. De leur côté, pour le Tarn, le Conseil départemental et la CACG lancèrent le projet du barrage de Sivens dans la vallée du Tescou (Testet). La suite on la connaît. En 2013 s'ouvrirent les enquêtes publiques pour les barrages de la Barne près de Plaisance-de-Gers et de Sivens, enquêtes entachées de graves irrégularités juridiques. Les préfets du Gers et du Tarn n'avaient pas à ouvrir ces enquêtes.

### La législation sur l'Eau bafouée

On retrouva les mêmes irrégularités pour la Barne et pour Sivens.

D'abord, et c'est la première fois que cela se produit, une mauvaise dénomination des ouvrages (appelés «retenue collinaire» alors qu'ils devaient être appelés «barrages-réservoirs » selon la définition internationale).

Ensuite de très nombreuses entorses à la législation française (Loi sur l'Eau de 2006 et de 2010), aux Directives européennes et à la Loi Cadre européenne sur l'Eau : en particulier devaient être recherchées les solutions alternatives à ces barrages ou devait être démontrée leur rentabilisation par la récupération des coûts.

A Sivens, la réponse du pouvoir fut le refus de dialoguer et le recours à la répression policière au point de tuer un homme qui manifestait pacifiquement.

### Le combat des associations

Les associations d'environnement, les collectifs de défense et les riverains des barrages projetés intervinrent dans presque toutes les enquêtes publiques. La confrontation entre cette opposition et les promoteurs des barrages se fit en général d'une manière correcte même s'il y eut parfois des moments de tension. Malgré l'attitude du Loup et de l'Agneau pour beaucoup de batailles perdues, quelques combats furent gagnés, mettant au placard le barrage projeté: barrages de l'Ousse (près de Tarbes), de la Trézence (bassin de la Charente), du Gijou (près de Vabre, Tarn), de St-Geniez-d'Olt (Aveyron)... A Sivens par contre, pour la première fois, la manière forte fut employée par le promoteur, révélant ainsi que les pouvoirs territoriaux sont prêts à utiliser tous les moyens pour faire passer un GPII, Grand Projet Inutile et Imposé.

Signalons que la Commission Européenne, si elle avait fait appliquer les Directives et la Loi Cadre sur l'Eau, aurait fait éviter ces dérives antidémocratiques en France. En effet, en 2006, neuf associations d'environnement du Sud-Ouest déposèrent une plainte à la Commission récapitulant toutes les irrégularités dans la réalisation des barrages-réservoirs en Adour-Garonne. La plainte fut hélas classée et il fallut l'intervention de la députée européenne Catherine Grèze pour obtenir une explication de ce classement, explication qui se révéla non valable. En 2013 elle déposa une question parlementaire au Parlement Européen, argumentée par les mêmes associations d'environnement, dénonçant le nouveau programme de barrages dans le Sud-Ouest, programme cofinancé par l'Europe. La question est toujours d'actualité

### La nouvelle méthode de l'Institution Adour et de la CACG

Suite au moratoire sur Sivens on pouvait se demander si le programme de barrages annoncé en 2010 dans le bassin de l'Adour allait être abandonné. C'était mal connaître l'opiniâtreté de l'Institution Adour !

Le barrage en projet immédiat après la Barne était celui de Mondébat près de Beaumarchés (Gers). Il s'agissait de l'agrandissement du barrage du Maribot réalisé en 1992, mais sans l'étude d'impact obligatoire ! Les décideurs réalisèrent qu'avec Sivens et la Barne ils avaient dépassé les bornes dans la procédure. Le nouveau barrage projeté, celui de Mondébat, devait présenter un semblant de démocratie, une consultation préalable du public. Alors on imagina d'inclure le projet dans un « projet de territoire » inscrit dans un schéma de gestion du bassin du Midour avec recueil des observations du public via une série de réunions.

L'opération a commencé en 2016 et la farce se terminera sans doute en automne 2018. Alors s'ouvrira l'enquête publique du barrage de Mondébat, « barrage de soutien d'étiage réclamé par la population ». Comme manipulation de l'opinion publique, on ne fait pas mieux ! Préparons nous, nous aussi, à intervenir dans cette enquête, véritable escroquerie déguisée.



➔ **Le 28 novembre à 20h30**, salle municipale Castelbou, 22 rue Léonce Castelbou, Toulouse. Métro ligne B station Cafarelli. Entrée libre et gratuite.

### **Soirée information-débat : Où le PPE emmène-t-il la France ? animée par Hubert CROS et Marc Saint-Arroman**

Le gouvernement livre dans quelques jours la première révision de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie). Retrouvons nous pour y réfléchir ensemble avec en tête l'environnement, le changement climatique, l'acceptabilité sociale et les générations futures.

Le paysage énergétique est complexe car il change très vite, ce qui désoriente beaucoup de citoyens, de militants et même d'experts. Cela nous promet une lecture sportive de la nouvelle mouture de la PPE !

Nous en profiterons aussi pour présenter en "présentiel" un dispositif d'énergie renouvelable accompagné d'une petite vidéo avec les commentaires de ceux qui en bénéficient pour leur plus grand bien économique et de santé. Ou comment une simple petite idée peut changer beaucoup la vie de ceux qui ont déjà une faible empreinte carbone, presque sans commune mesure avec la goinfrenergie générale.

➔ **Le 8 décembre 2018**  
**Mobilisation et initiatives, partout où vous habitez,  
pour la Journée mondiale du Climat à l'occasion  
de la COP 24 (Voir article page 1)**

➔ **Le 19 décembre à 20h30**, salle municipale Castelbou, 22 rue Léonce Castelbou, Toulouse. Métro ligne B station Cafarelli. Entrée libre et gratuite.  
**Effondrement sociétal et crise climatique, soirée débat  
animée par Valérie et Marc, Ami-e-s de la Terre Nord Béarn**

➔ **Le 23 janvier à 20h30**, salle municipale Castelbou, 22 rue Léonce Castelbou, Toulouse. Métro ligne B station Cafarelli. Entrée libre et gratuite.  
**Participez au grand défi du repas de 100km !**  
**Et gagnez votre adhésion gratuite aux ATMP !**

Chacun amène **une boisson et un repas savoureux pour une personne** avec le décompte de la **distance cumulée parcourue par tous les ingrédients** qui le composent.

Celui ou celle qui aura la distance la plus faible aura gagné 1 an d'adhésion gratuite aux ATMP, et de 5 ans si elle ne dépasse pas 100km !

Et nous partagerons tous nos plats savoureux et locavores.

Qu'est-ce qui sera le plus difficile ? Limiter la distance parcourue par nos ingrédients ou réussir à trouver leur trajet jusqu'à notre assiette pour calculer sa distance ?



**Bulletin d'adhésion à retourner à**  
**Amis de la Terre de Midi-Pyrénées, 73 chemin de Mange-Pommes, 31520, Ramonville-Saint-Agne**  
**Cotisation (\*)**

Souhaitable pour une personne : 33 €   
 un couple : 59 €   
 Petit budget : 10 € ou un peu plus

**Abonnement au journal des Amis de la Terre France *La Baleine***  7 €

Dons (\*) .....€

(\*) à 66 % déductible des impôts

**Montant total versé :** .....

Mode de paiement :  Chèque (à l'ordre des ATMP)  Espèces  Virement

Date : ...../...../.....

Nom: .....

Prénom : .....

(pour une adhésion couple) Nom et Prénom du conjoint : .....

Adresse : .....

Tél : .....

**Je ne reçois pas encore l'infolettre (ou newsletter) et je souhaite m'y inscrire** (environ 4 messages par mois, merci de ne pas renseigner si vous la recevez déjà), **mon Email** (en majuscules) : .....

**Mes centres d'intérêt :** Agriculture, Air, Arbres-Forêt, Biodiversité naturelle et cultivée, Climat, Déchets, Décroissance, Eau, Éco-construction, Énergie, Habitat bioclimatique, Nano-Technologies, Nucléaire, Pollution électromagnétique, Risques industriels, Santé, Transports, Urbanisme

Ou  
**autres** .....

**Compétences**  
 .....

## Hausse de la fiscalité sur le carburant Communiqué de Presse du 14 novembre 2018

Par Deux Pieds Deux Roues, Autate, Amis de la Terre Midi-Pyrénées, Toulouse en Transition, Gaïa Sciences Po Toulouse, Vélorution Toulouse, Alternatiba Toulouse

### Réduisons notre facture et celle de l'environnement avec les transports en commun, le vélo, le covoiturage ou l'auto-partage, dans l'agglomération toulousaine.

Le gouvernement annonce une hausse de la fiscalité sur le carburant à partir de janvier 2019, qui suscite de fortes réactions de la part des automobilistes. Le fait de « démotiver » les déplacements polluants pour encourager les modes de transport sobres en énergie est un principe salubre pour l'environnement. En plus d'être énergivore, le mode motorisé individuel crée une congestion routière chronique dans l'agglomération. Il fait perdre un temps considérable à tout le monde : automobilistes, cyclistes utilisant les voies routières, usagers des transports en commun. Les taxes sur la pollution n'iront qu'en augmentant, c'est un signal que chaque acteur économique ou citoyen doit prendre en compte dans ses choix.

Néanmoins, nous partageons un constat avec les automobilistes qui protestent aujourd'hui : dans l'agglomération toulousaine, l'étalement urbain, l'offre de transports ne permettent pas toujours une alternative à la voiture. Et ces usagers protestataires voient comme nous que le Plan de Déplacements Urbains de la métropole toulousaine ne va pas résoudre leur problème de mobilité à l'avenir.



AMIS DE LA TERRE  
MIDI-PYRENEES

Nos associations interpellent les pouvoirs publics et les collectivités territoriales. Nous souhaitons qu'ils développent tous les moyens de se passer de la voiture individuelle au lieu de favoriser les voies routières ou de financer individuellement des automobilistes.

### Nous revendiquons une panoplie d'actions à mener

**Transports en commun** : développer les transports urbains avec des bus et trams en site propre, y compris avec une voie réservée sur rocade et autoroute ; réduire les temps de transport en commun ; programmer des investissements sur les dessertes domicile-travail.

**Train** : moderniser fortement le réseau ferré sur les territoires de proximité, plus de fréquence, plus de places dans les TER y compris pour les vélos, davantage de gares desservies, des parkings de gare prévus pour tous, Pas de supplément si le vélo est embarqué (TGV, Intercités).

**Vélo** : disposer d'un réseau maillé qualitatif de pistes cyclables en agglomération et au-delà, généraliser les zones de circulation apaisée, aménager des passerelles, des espaces sécurisés pour garer le vélo, inciter les entreprises à promouvoir le vélo (garages à vélo, vestiaires, douche, indemnité km vélo...); pouvoir embarquer son vélo dans les transports en commun.

**Autopartage et co-voiturage** : proposer davantage de places de parking dédiées ; au niveau des collectivités locales, accroître le co-voiturage avec des applications collaboratives efficaces et l'inciter par des avantages spécifiques pour les automobilistes qui transportent effectivement des passagers (par exemple, gratuité du parking, prise en charge partielle des coûts de contrôle anti-pollution&hellip).

**Intermodalité** : favoriser les combinaisons, plus salubres que le 100% auto : auto+train, auto+vélo, auto+bus ou encore mieux le train+vélo, bus+vélo.

**Marche** : la moitié des déplacements de moins d'1 km se fait en voiture, encourager les déplacements à pied qui sont une alternative ; garantir des trottoirs suffisamment larges dans toute la ville.

Nous sommes nombreux à vouloir dépenser moins d'argent, ne pas être bloqués dans les bouchons, laisser une planète vivable à nos enfants.

Nous demandons que les collectivités offrent enfin ces alternatives au 100% voiture solo. Elles peuvent s'appuyer sur les diverses associations pour enclencher la transition écologique des transports et

« dans la métropole toulousaine, j'aurai enfin trouvé mieux que prendre ma voiture personnelle pour moi seul-e ».

La Feuille Verte des Amis de la Terre Midi Pyrénées n° 252 décembre 2018 et janvier 2019 ISSN : 1967-6719  
imprimé par Imprimerie Tolosane à Roques-sur-Garonne, sur papier 100% recyclé, tiré à 700 exemplaires  
Directeur de publication : Daniel Roussée Relecture : Odile Fournier Mise en page, composition : Monique Hervet